



Commission Paritaire Locale
Médecins



14 avril 2021

Ordre du jour

- ▶ Désignation Président et Vice-Président
 - ▶ Approbation du relevé de décisions du 16 décembre 2021
 - ▶ Examen des statistiques de dépenses
 - ▶ Actualités conventionnelles/ Réglementaires
 - ▶ Dérogation crise sanitaire
 - ▶ Isolement: durée/ test/ suivi IDEL
 - ▶ Vaccination COVID
 - ▶ Campagne « aller vers » + de 75 ans
 - ▶ Actualités locales et régionales
 - ▶ Accompagnement GDR
 - ▶ Patientèle médecin traitant
 - ▶ Qualité de la prescription
 - ▶ Numérique en santé :
 - ▶ Questions diverses
 - ▶ Qualité de la facturation
 - ▶ Bénéficiaire AME/ Reprise assurés MNH
-

Examen des statistiques de dépenses au 31 décembre 2020

Période de remboursement du 01/01/2020 au 31/12/2020

Montants présentés en base de remboursement

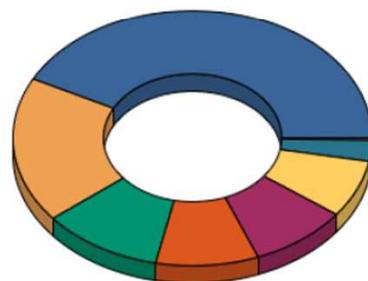
Montants et évolution des montants

PRESTATIONS	Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL TERRITOIRE DE BELFORT		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Consultations	17 349 211	-3,6%	202 770	-6,3%	46 206	-93,6%	276 949	-9,5%	17 875 135	-7,1%	-8,6%	-8,1%
Actes techniques médicaux	7 509 842	1,6%	112 000	6,8%	24 581	-92,4%	126 677	-7,7%	7 773 100	-2,4%	-8,1%	-5,0%
Actes de radiologie	4 433 886	-2,1%	58 469	3,4%	12 245	-93,7%	74 011	-6,6%	4 578 612	-5,8%	-11,1%	-9,5%
Actes chirurgicaux	3 757 981	6,2%	60 924	16,6%	10 847	-93,5%	64 865	13,0%	3 894 618	2,1%	-14,5%	-10,0%
Actes d'échographie	3 612 179	4,1%	40 268	9,9%	10 245	-93,6%	62 768	-0,7%	3 725 460	-0,1%	-7,2%	-6,1%
Aides et rémunérations conventionnelles (2)	3 060 510	21,7%	1 735	6,1%	1 010	-67,8%	705	-10,8%	3 063 960	21,6%	8,3%	8,4%
Visites (frais dépl. inclus)	1 060 172	2,2%	32 688	1,4%	2 656	-93,3%	18 802	-6,4%	1 114 318	-1,3%	-5,7%	-5,4%
Permanence des soins (1)	115 116	-45,4%							115 116	-45,4%	0,2%	8,0%
Autres honoraires privés	16 245	-29,8%	239	-80,0%	223	-80,7%	262	-39,0%	16 969	-34,5%	-22,8%	-28,8%
TOTAL	40 915 142	0,5%	509 092	1,5%	108 015	-93,3%	625 038	-5,9%	42 157 287	-3,1%	-8,0%	-6,6%

(1) rémunération régulation, rémunération de nuit, dimanche et férié, rémunération pour garde étabs privés...

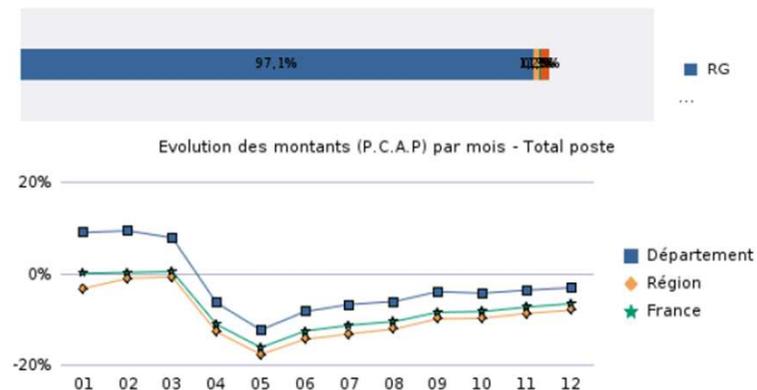
(2) aides à la télétrans, ROSP, Sophia, rémunération médecin traitant, rémunération de l'option démographie et de l'option santé solidarité territoriale.

Répartition des montants par prestation



Prestations

- Consultations
- Actes techniques médicaux
- Actes de radiologie
- Actes chirurgicaux
- Actes d'échographie
- Aides et rémunérations conventionnelles (2)
- Visites (frais dépl. inclus)



PCAP = Période Comparable Année Précédente
Activité des médecins dont le cabinet principal est installé dans le département

Examen des statistiques de dépenses au 31 décembre 2020

prescription 90

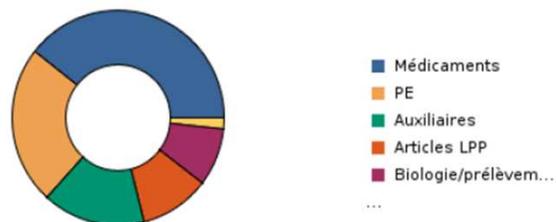
Période de remboursement du 01/01/2020 au 31/12/2020

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

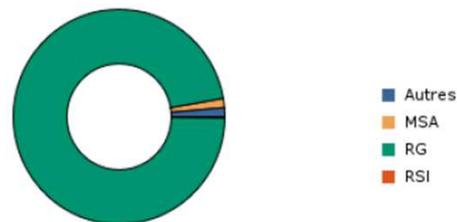
Montants

PRESTATIONS	Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Médicaments	33 567 744	3,0%	476 184	-5,6%	84 271	-93,9%	596 537	-2,6%	34 724 736	-1,0%	-4,0%	-3,7%
Prestations en Espèces	20 780 281	24,4%	218 728	61,8%	22 175	-92,4%	29 057	65,5%	21 050 241	22,7%	14,6%	26,7%
Auxiliaires médicaux (hors frais de dépl.)	13 269 682	-3,1%	247 276	-6,6%	25 166	-94,9%	250 848	-14,6%	13 792 971	-6,5%	-7,0%	-8,8%
Articles LPP	9 058 944	-3,7%	164 943	-1,6%	21 865	-93,5%	146 620	-13,6%	9 392 373	-6,8%	-5,8%	-5,2%
Actes biologie et prélèvements	7 435 874	24,2%	92 242	14,1%	17 163	-94,2%	134 148	26,4%	7 679 427	18,7%	21,4%	38,0%
Frais de transport (hors cures)	1 421 785	-16,8%	26 812	2,6%	3 017	-94,8%	26 799	-44,7%	1 478 412	-19,7%	-13,9%	-12,4%
TOTAL	85 534 310	6,8%	1 226 186	4,0%	173 656	-93,9%	1 184 009	-5,1%	88 118 160	3,2%	1,0%	4,2%

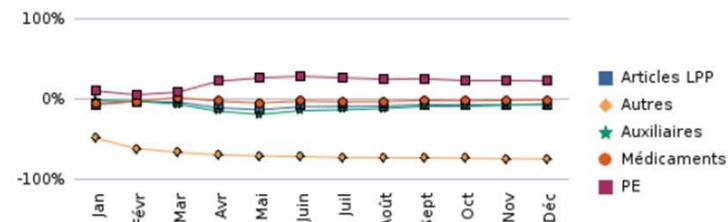
Répartition des montants par prestation



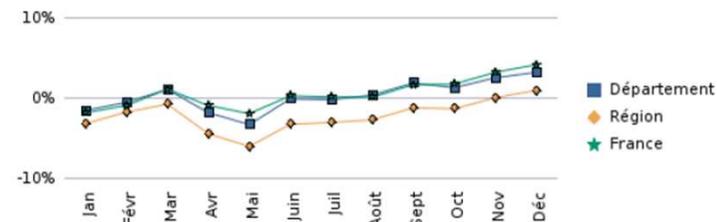
Répartition des montants par régime



Evolution des montants par prestation (P.C.A.P)



Evolution des montants (P.C.A.P) - total poste



Actualités conventionnelles et réglementaires

Dérogation crise sanitaire

Depuis le début de la crise en mars 2020, des mesures dérogatoires ont été déclinées.

Ci-dessous un récapitulatif des mesures toujours en vigueur:

- Télémédecine / téléconsultations/ télé expertise: téléconsultation pour IVG médicamenteuse -> 01/06/2021 – dérogation à la connaissance préalable
- Prolongation de la possibilité de prise en charge des frais de transport pour se rendre en centre de vaccination
- Prolongation prise en charge des TAG
- Transmission des pièces justificatives: dérogation pour les actes de téléconsultation transmis en SESAM Vitale dégradé
- Consultation de prévention de la contamination remplace la consultation post confinement depuis le 21/12/2020 jusqu'au 01/06/2021



Isolement des patients 0 ou cas contact et réalisation des tests

La durée de l'isolement a évolué avec l'arrivée des variants. Afin de donner de la lisibilité, la durée d'isolement a été harmonisée pour se fixer à 10 jours.

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/738417/document/memo-test-isolement-arret-de-travail-covid-19_assurance-maladie.pdf

Suivi isolement IDEL:

Depuis le 20 janvier, un dispositif spécifique de suivi de l'isolement à domicile par les IDEL a été mis en place.

Le principe en est le suivant :

- Lors du contact par la brigade Contact tracing, la visite est proposée au patient
- En cas d'acceptation, une IDEL est mise en relation et se rend au domicile du patient sous 24 h pour:
 - expliquer et rappeler les consignes d'isolement et les gestes de barrières ;
 - identifier les situations de vulnérabilité et les besoins matériels éventuels : démarches administratives, aide à domicile, repas, portage de courses ou médicaments, accès aux communications électroniques, soutien psychologique... ;
 - faire un retour au médecin traitant ;
 - proposer un dépistage des autres personnes du foyer : un test antigénique ou un prélèvement RT-PCR.

Un taux de satisfaction versant patient de 90% quant à la mise en place de ces visites

▶ En cas de non mise en relation, une recherche par les DAM est réalisée

Gestion des arrêts de travail COVID

Un dispositif d'indemnisation des arrêts de travail dérogatoires pour certains publics a été créé dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les démarches et les conditions permettant d'être pris en charge n'obéissent pas aux règles habituelles de l'arrêt de travail. Ces arrêts dérogatoires ouvrent notamment le droit à une prise en charge sans carence et avec maintien de salaire.

<https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/medecin/actualites/covid-19-le-point-sur-les-prescriptions-des-arrets-de-travail>



Vaccination COVID

Effecteurs autorisés à vacciner

- ▶ Médecins avec commandes des doses via sa pharmacie référente: cabinet et centre de vaccination
- ▶ Pharmaciens: officine et centre de vaccination – injection et auto prescription
- ▶ Infirmier: cabinet et centre de vaccination – injection et auto prescripteur
- ▶ Sage femme: cabinet et centre de vaccination
- ▶ Dentiste: cabinet et centre de vaccination
- ▶ Vétérinaire: uniquement en centre de vaccination pour la supervision médicale
- ▶ Équipe pluriprofessionnelle avec la création d'un forfait équipe

Rémunération des professionnels intervenant au sein des centres de vaccination

Du fait de diverses difficultés remontées, la rémunération des interventions des professionnels non connus par l'Assurance Maladie au sein des centres de vaccination va être reprise par la CPAM.

Le règlement sera réalisé sur le dossier personnel du professionnel avec une information transverse par la CPAM de l'Urssaf afin de permettre la prise en charge des cotisations.

Les bordereaux ont été diffusés à l'ensemble des acteurs le 12/04 – réception des 1^{er} bordereaux le 13/04.

Point sur la [situation régionale](#)



Campagne accompagnement « aller vers »

Une campagne d'accompagnement est en cours de réalisation au niveau de l'Assurance Maladie.

Il s'agit de contacter par téléphone l'ensemble des bénéficiaires âgés de plus de 75 ans et n'ayant pas bénéficié de la vaccination.

L'objectif est de s'assurer qu'une personne volontaire pour la vaccination puisse accéder à cette dernière.

Dans le Territoire de Belfort, 1 635 personnes ayant un téléphone portable vont recevoir un SMS avec réorientation vers un numéro dédié. 1 135 vont être contactées par nos équipes afin de les accompagner à la prise de rendez vous si tel est le souhait.

Des rendez vous « coupe-fil » ont été dédiés à cette population afin de faciliter leur prise en charge.



Bithérapie par anticorps monoclonaux

2 nouvelles bithérapies par anticorps monoclonaux complètent les mesures mises en place pour traiter les patients souffrant de la Covid-19 (traitement des symptômes, surveillance, oxygénothérapie...).

L'agence nationale de recherche sur le Sida et les maladies infectieuses émergentes (ANRS) a identifié 3 types de populations éligibles à ces associations d'anticorps monoclonaux. Il s'agit des personnes testées positives à la Covid-19 avec des symptômes légers à modérés et appartenant à l'une des 3 populations suivantes :

- personne de plus de 80 ans ;
- personne souffrant d'un déficit de l'immunité (lié à une pathologie ou à des traitements) ou à risque de complications, quel que soit l'âge ;
- personne de 70 à 80 ans avec une pathologie chronique (obésité (IMC>30), BPCO et insuffisance respiratoire chronique, HTA compliquée, insuffisance cardiaque, diabète de type 1 et de type 2 et insuffisance rénale chronique).

Le rôle du médecin est essentiel pour la réussite de cette prise en charge. Il consiste à identifier les patients positifs à la Covid-19 qui pourraient être éligibles, à les informer sur ce traitement et à les orienter très rapidement vers un centre organisant la bithérapie. La précocité d'administration est importante.

[Fiche de prise en charge](#)



Rosp 2020 : des mesures exceptionnelles pour compenser l'impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a modifié l'activité de la plupart des professionnels de santé. La Commission paritaire nationale (CPN), qui s'est réunie le 4 mars, a voté à l'unanimité la mise en place des mesures suivantes pour compenser l'impact de la crise sur la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) des médecins généralistes et des médecins spécialistes.

Ces mesures ne changent pas les dates de versement habituelles : **fin avril 2021** : versement de la Rosp médecin traitant de l'adulte et de l'enfant, de la Rosp gastro-entérologue et de la Rosp cardiologue au titre de 2020 ; **fin mai 2021** : versement de la Rosp endocrinologue au titre de 2020. Rémunération des médecins généralistes : Rosp MTE, MTA

Afin de neutraliser l'effet global des indicateurs impactés par la crise sanitaire dans le calcul de la rémunération 2020 et de permettre aux médecins de bénéficier pleinement des effets positifs de l'évolution de la patientèle médecin traitant en 2020, la Commission paritaire nationale a voté à l'unanimité l'application d'un coefficient de majoration globale sur la Rosp du médecin traitant de l'adulte (MTA) de 2020 et sur la Rosp du médecin traitant de l'enfant (MTE).

Rémunération des médecins spécialistes gastro-entérologues et cardiologues

Les cardiologues et les gastro-entérologues ont été fortement impactés par la crise sanitaire. Ils ont connu une baisse significative de leur patientèle en 2020 entraînant une diminution globale de la Rosp pour 2020.

Face à cette situation, la Commission paritaire nationale a décidé à l'unanimité de mettre en place une clause de sauvegarde exceptionnelle : elle a pour but de maintenir le montant global de la Rosp gastro-entérologue et de la Rosp cardiologue au niveau de 2019.



Actualités locales et régionales

Action de gestion du risque

Différentes campagnes d'accompagnement sont en cours au niveau de l'Assurance Maladie:

- **Délégué Assurance Maladie:**
 - Vaccination en ville: pharmaciens, sage femme, infirmières, médecins avec rappel de la population éligible, les modalités de facturation, la durée d'isolement, la réalisation des tests, la prescription des arrêts de travail dérogatoires
 - Campagne dentistes à initier
 - Accompagnement à l'installation et commande appareil auto mesure tensionnelle pour les nouveaux médecins
- **Conseiller informatique Service:**
 - Vaccination: accompagnement à la réalisation des vacations, facturation, téléservices, création e-cps en fonction des effecteurs.
 - Campagne sur l'obsolescence des composants informatiques
 - Accompagnement à l'installation



Qualité de la prescription

Un flash info a été adressé à l'ensemble des médecins et centres de santé en date du 3 mars 2021.

Cet envoi fait suite à de nombreuses remontées des professions prescrites qui nous ont alerté sur l'absence de mention sur les prescriptions réalisées

Cette réduction de leur qualité a un impact fort sur les professions prescrites puisque la validité de cette dernière n'est plus reconnue et donc les actes, soins ou délivrances réalisés ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge au niveau de l'Assurance Maladie.

Cela se traduit par la réalisation d'indu à leur attention aussi, nous attirons votre attention quant à cette nécessaire qualité à apporter à la rédaction des prescriptions

[Flash info](#)



Patientèle médecin traitant

Patientèle MT			
Classe âge	Homme moyenne	Femme moyenne	Total général Homme/femme
De 30 à 35 ans	824	628	664
De 35 à 40 ans	1061	688	824
De 40 à 45 ans	995	729	795
De 45 à 50 ans	1401	1106	1253
De 50 à 55 ans	1088	1023	1045
De 55 à 60 ans	1069	1227	1132
De 60 à 65 ans	1201	1148	1182
De 65 à 70 ans	1019	696	1000
De 70 à 75 ans	701	574	683
Plus de 75 ans	195		195
Total général	1010	883	956

Nbr de médecins			
Classe age	Homme	Femme	Total général
De 30 à 35 ans	2	9	11
De 35 à 40 ans	4	7	11
De 40 à 45 ans	2	6	8
De 45 à 50 ans	4	4	8
De 50 à 55 ans	2	4	6
De 55 à 60 ans	9	6	15
De 60 à 65 ans	11	6	17
De 65 à 70 ans	16	1	17
De 70 à 75 ans	6	1	7
Plus de 75 ans	3		3
Total général	59	44	103

Numérique en santé

Les téléservices

- ▶ **Taux de télétransmission au 31 mars: 96,51%**
 - ▶ Généralistes: 94,42%
 - ▶ Spécialistes: 89,87%
- ▶ **ADRI 87%** de taux d'équipement en janvier
- ▶ **AAT: 53,03%** en février
- ▶ **Protocole de soins électronique (PSE) : 84,07%** à fin février
- ▶ **Déclaration médecin traitant: 93,17%** à fin février
- ▶ **Certificat médical AT/ MP: 43,34%** à fin janvier



Questions diverses

- * Reprise des assurés MNH
- * Prise en charge des bénéficiaires d'AME
- * Qualité de la facturation



Qualité de la facturation

Délais de traitement
de décembre 2020 à
février 2021

FSE: 5 jours

B2: 4,33 jours

FSP: 15,66 jours

Taux de rejets:
2,26%

Les principaux rejets constatés (sur 145741factures) :

1. Le contrat CMU-C/ C2S ou ACS transmis est différent de celui présent au référentiel : 236 factures contre 575 sur la période précédente)
2. Les actes ont déjà été facturés pour ce bénéficiaire à la même date d'exécution: 107 factures contre 278 sur la période précédente
3. Nature de prestation erronée: 85 factures



Merci de votre attention

Prochaine CPL le 22 septembre 2021

À 13h45 pour la section sociale

A 14h15 pour la section professionnelle

